

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL-----
Séance du 3 mars 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation

24 février 2023

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 089-218904647-20230303-2023_017-DE

S'LO

Objet de la délibération

**Projet de création d'un city
stade et subventions**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, Jean KASPAR, Mme ZEPPA, M. ERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, M. BOUREL, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : Mme SIMON (pouvoir à Mme NAZE), M. ALLUIN, Mme LETIN (pouvoir à M. KASPAR), M. VERGNAUD (Pouvoir à Mme AUTRET), Mme RICHARDSON (pouvoir à M. FERNANDÈS), M. PÉANNE (pouvoir à M. LOISEAU), Mme ROLLOT (pouvoir à Mme ZEPPA), M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. BURGUIÈRE), Mme SZEWZYK (pouvoir à M. THOMAS).

Absents : Mme EL HAOUCHI.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Il est proposé aux membres de l'Assemblée le projet de création d'un city stade afin notamment de répondre à une demande des jeunes villeneuviens qui sont actuellement obligés de se déplacer dans des communes voisines pour bénéficier de ce genre d'équipements.

La création d'un tel équipement permettrait de :

- limiter les déplacements de cette population demandeuse,
- dynamiser notre Commune
- accroître la pratique sportive de notre population
- satisfaire à des objectifs sociétaux tels que :
 - L'accès gratuit à différents sports sur un même lieu sécurisé, sans contraintes d'inscription, sans contraintes temporelles car accessible 24h/24h
 - La favorisation des liens sociaux et donc le développement de l'entraide et d'actes de solidarité
- créer un point de rencontre entre les habitants du centre-ville, ceux du quartier Saint Laurent et ceux du quartier des Sables Rouges

Madame la Maire propose d'installer cet équipement Quai du Port au Bois à la place de l'ancien skate-park.

Le coût global prévisionnel de cette opération est estimé à 98 640 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023 023 017/03-03

Publié le 10/03/2023

ID : 089-218904647-20230303-2023_017-DE

Dépenses				
Objet	Montant	Financeurs	Taux de subvention	Montant du financement
Travaux de création du city stade	98 640 €	Agence Nationale du Sport	80,00%	78 912 €
		Commune (autofinancement)	20,00%	19 728 €
Total H.T. du projet	98 640 €	Total H.T. du financement		98 640 €

CONSIDERANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 22 février 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

APPROUVE le projet de travaux décrit ci-dessus pour un montant prévisionnel de 98 640 € HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel dudit projet,

CHARGE la Maire de procéder aux demandes de subvention auprès des potentiels financeurs,

AUTORISE la Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel dudit projet,

CHARGE la Maire de procéder aux demandes de subvention auprès des potentiels financeurs,

AUTORISE la Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant,

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZARET

